RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00870
Numéro SIREN : 392 885 919
Nom ou dénomination : SARL ABC PUBLICITE

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/010040

A2020/010040

1212530

Dénomination : **SARL ABC PUBLICITE**

Adresse : **41 Route de Nîmes 30620 BERNIS**

N° de gestion : **1993B00870**

N° d'identification : **392885919**

N° de dépôt : **A2020/010040**

Date du dépôt : **26/10/2020**

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 23/10/2020 RATR

1212530

SARL ABC PUBLICITE

Rapport du Commissaire à la Transformation

Octobre 2020

Commissariat aux comptes
Expertise-Comptable

BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT

20, boulevard Gambetta 30000 NIMES
Tel > 04.66.26.10.10
abeziat@auditbfa.fr

BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT S.A.R.L.
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

SARL ABC PUBLICITE

41 Route de Nîmes

30620 BERNIS

Rapport du commissaire à la transformation

sur la transformation de la société ABC Publicité, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 7 octobre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 136 K€ en hausse de 44% par rapport à l'année précédente.
- Les achats de matières premières s'élèvent à 378 K€ en hausse de 39% par rapport à 2018. La marge brute se maintient à 67% contre 68% en 2018.
- Les autres achats et charges externes progressent de 30% (+55 K€) et les charges de charges de personnel de 40% (+136 K€).

- Le résultat net dégagé sur cette période est de 31 258 €. Les capitaux propres s'élèvent à 164 360 €.

- Depuis cette date, une balance a été éditée en date du 31 août 2020 par l'expert-comptable. Elle présente un chiffre d'affaires de 600 K€, en recul de 20% par rapport à 2019 si on le rapporte à une période de douze mois. Mais en hausse de 8% si on le compare à 2018. Ainsi, si la situation liée à la COVID 19 a conduit à un arrêt ponctuel de l'activité, le retard pris au 31 août 2020 n'apparait pas préoccupant.

- Par ailleurs, le taux de marge brute s'est maintenu et les charges de personnel ont été maîtrisées.

- Ainsi, à la date de rédaction de ce rapport, et en l'absence d'évènement défavorable postérieur, l'analyse de la balance comptable au 31 août 2020 ne laisse pas entrevoir un exercice 2020 trop dégradé par la crise économique induite par la COVID 19.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nîmes, le 23 octobre 2020

S.A.R.L BEZIAT FIDUCIAIRE ET AUDIT

Aude BEZIAT